



L'utilisation des données personnelles des membres du personnel de bpost SA de droit public

Février 2021

Table des matières

Chapitre 1 : Généralités.....	3
1.1 Pourquoi recevez-vous cette notice et que contient-t-elle ?.....	3
1.2 Que sont les données à caractère personnel et comment bpost les traite-t-elle?	3
1.3 Quels sont vos droits ?	4
Chapitre 2 : traitements de vos données effectués dans le cadre général de votre contrat chez bpost	5
2.1 Quelles catégories de données bpost traite-t-elle à votre sujet?.....	5
2.2 Dans quels buts bpost traite-t-elle vos données ?.....	8
2.3 Sur quelle base légale bpost peut-elle traiter vos données ?.....	9
2.4 Combien de temps bpost conserve-t-elle vos données ?	10
2.5 Avec qui bpost partage-t-elle vos données ?.....	11
2.6 Vos données sont-elles partagées avec des organisations situées en dehors de l' Espace Economique Européen (« EEE ») ?	12
Chapitre 3 : traitement des données à des fins spécifiques.....	12
3.1 Les données de géolocalisation	12
3.1.1 Définition.....	12
3.1.2 Dans quels buts bpost traite-t-elle ces données ?	12
3.1.3 Sur quelle base légale bpost peut-elle traiter vos données ?.....	13
3.1.4 Combien de temps bpost conserve-t-elle vos données ?	13
3.1.5 Avec qui bpost partage-t-elle les données de géolocalisation ?.....	13
3.2 Les images de caméras de surveillance	13
3.2.1 Définition.....	13
3.2.2 Dans quels buts bpost traite-t-elle ces données ?	14
3.2.3 Sur quelle base légale bpost peut-elle traiter vos données ?.....	15
3.2.4 Combien de temps bpost conserve-t-elle vos données ?	15
3.2.5 Avec qui bpost partage-t-elle les images de caméra de surveillance ?.....	15
3.3 L'utilisation et le contrôle des ressources ICT	15
3.3.1 Définition.....	15
3.3.2 Dans quels buts bpost traite-t-elle ces données ?	16
3.3.3 Sur quelle base légale bpost peut-elle traiter vos données ?.....	16
3.3.4 Combien de temps bpost conserve-t-elle vos données ?	16
3.3.5 Avec qui bpost partage-t-elle les données ?.....	16

Chapitre 1 : Généralités

1.1 Pourquoi recevez-vous cette notice et que contient-t-elle ?

La SA de droit public bpost (désignée ci-après « bpost ») dont le siège est établi à 1000 Bruxelles, Centre Monnaie attache une grande importance au respect de votre vie privée.

La présente notice (la « Notice ») décrit dans une première partie générale ce qu'est une donnée à caractère personnel (ci-après « donnée »), quels sont vos droits relatifs à vos données et comment les exercer.

Les parties suivantes mettront en exergue les catégories de données que bpost, en qualité de responsable du traitement, recueille, les raisons pour lesquelles ces données sont recueillies et traitées, les tiers à qui elles sont communiquées (le cas échéant) et la durée pendant laquelle elles sont conservées. Ces différents points seront détaillés :

- dans la deuxième partie concernant les traitements de données effectués dans le cadre général de votre emploi chez bpost ;
- dans la troisième partie consacrée aux traitements de données plus spécifiques telle que la géolocalisation.

La Notice s'applique principalement à nos travailleurs, également après la fin de la relation de travail, mais également, le cas échéant, aux candidats, stagiaires, étudiants, intérimaires, consultants, administrateurs et tout autre personne effectuant des prestations pour bpost dont les données nous sont communiquées dans le cadre de la relation professionnelle que nous avons nouée avec eux (par exemple, concernant les données nécessaires au paiement de leur prestations réalisées ou celles relatives aux personnes à contacter en cas d'urgence). Lorsque nous parlons de « travailleur » ou de « travail », ces termes désignent également, aux fins de la Notice, toutes les personnes qui travaillent dans un lien d'emploi statutaire et les personnes qui travaillent pour bpost sans être employés par bpost, dans la mesure où il y a lieu d'en tenir compte, et cela n'indique en aucun cas que ces personnes sont dans les liens d'un contrat de travail avec bpost.

La troisième partie s'applique à certaines catégories de travailleurs tels les distributeurs, trieurs et chauffeurs. Ils sont identifiés dans cette troisième partie.

1.2 Que sont les données à caractère personnel et comment bpost les traite-t-elle?

On entend par « données à caractère personnel » les données relatives à une personne physique (un individu) et qui permettent, directement ou indirectement de l'identifier. Vos nom et prénoms ainsi que votre date de naissance sont, par exemple, des données personnelles. Votre numéro de matricule ou de votre compte en banque également. bpost effectue certains traitements de vos données. Dans ce contexte, on entend par « traitement » le fait, entre autres, de collecter vos données, de les utiliser, les adapter, les consulter, les transmettre ou les détruire.

bpost collecte et utilise les données que vous lui communiquez (le cas échéant via des tiers) dans le cadre du processus de recrutement et d'intégration, ainsi que d'autres données qui sont collectées ou générées dans le cadre de l'exercice de votre travail ou de votre mission (par exemple lors d'évaluations).

Les données que bpost collecte sont principalement utilisées afin de mener à bien le processus de recrutement, la gestion du personnel et, le cas échéant, l'organisation du travail. Ces données sont susceptibles d'être stockées dans des systèmes informatiques gérés par des prestataires de services externes et d'être traitées par des prestataires de services agissant pour le compte de bpost (ex : imprimeurs, consultants, assureurs, secrétariat social, etc.).

bpost a également besoin de vos données pour préparer, gérer et organiser la fin de votre relation de travail ainsi que pour exécuter les éventuelles obligations légales et contractuelles qui y sont liées.

Nous sommes tenus de respecter les obligations prévues par le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (« GDPR ») et par le droit national. Vous avez toutefois aussi un rôle important à jouer dans la protection de la sécurité de vos données. Vous devez faire preuve de vigilance concernant les personnes auxquelles vous communiquez des données et la façon dont vous protégez vos communications et vos appareils. Pour en savoir plus sur vos obligations en la matière, consultez sur intranet les politiques ICT à ce sujet.

Certaines données sont plus sensibles que d'autres, comme les données relatives à votre santé ou à votre appartenance à une organisation syndicale. C'est ce que nous appelons des « catégories particulières de données à caractère personnel ». Nous traitons ces catégories de données uniquement lorsque c'est absolument nécessaire tout en assurant une protection accrue de celles-ci.

1.3 Quels sont vos droits ?

Vous disposez de certains droits, notamment:

- avoir accès à vos données, en obtenir une copie ainsi que des informations concernant les modalités et le fondement du traitement de vos données ;
- nous demander de rectifier des données inexactes (y compris de compléter des données incomplètes) ;
- nous demander d'effacer vos données dans certains cas limités, lorsqu'elles ne sont plus nécessaires au motif pour lequel elles avaient été collectées ou traitées.

Cette demande pourra être refusée si le traitement est toujours nécessaire pour, notamment, assurer le respect d'une obligation légale, pour des raisons d'intérêt public dans le secteur de la santé ou s'il est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice ;

- limiter le traitement de vos données lorsque :
 - la précision de vos données est contestée, alors que des mesures sont prises pour modifier ou compléter lesdites données, ou en vérifier l'exactitude ;
 - le traitement est illicite mais vous préférez que le processus soit restreint plutôt que les données soient effacées ;
 - nous n'avons plus besoin des données pour le motif pour lequel elles avaient été collectées, mais ces données sont nécessaires pour établir, exercer ou défendre un droit dans le cadre d'une action en justice ;
 - vous avez soulevé une objection contre le traitement, que nous avons justifié sur la base de notre intérêt légitime, auquel cas le traitement pertinent se poursuivra uniquement lorsque nous aurons des raisons légitimes convaincantes justifiant le traitement ;
- obtenir une copie transférable des parties de vos données pour lesquelles nous nous fondons sur un consentement ou l'exécution de votre emploi ou d'un contrat¹ pour justifier de leur traitement, ou obtenir une copie de ces données transférées à un contrôleur tiers, lorsque ceci est faisable sur le plan technique ;
- retirer votre consentement au traitement de vos données dans les rares cas où nous nous appuyons sur votre consentement pour justifier un traitement ;
- demander une justification quant à des traitements automatisés ou des profilages.

¹ Le terme "contrat" est utilisé dans le GDPR et englobe, aux fins de cette Notice, également l'emploi statutaire.

Une telle demande pourrait être refusée dans le cas où le traitement de ces données repose sur un fondement légitime qui prévaudrait sur vos intérêts, droits et libertés et/ou si le traitement est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice.

Toute demande pourrait par ailleurs être rejetée si :

- votre demande est manifestement infondée ;
- votre demande est excessive (en particulier parce qu'elle est de nature répétitive).

Si vous souhaitez exercer un de ces droits, nous vous prions de contacter le Délégué à la Protection des Données Personnelles.

Vous pouvez prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données Personnelles de bpost de façon confidentielle à tout moment, si vous avez des questions concernant le traitement de vos données. L'adresse postale du Délégué à la Protection des Données Personnelles est la suivante : bpost SA, Centre Monnaie, 1000 Bruxelles. L'adresse email du Délégué à la Protection des Données Personnelles est la suivante : privacy@bpost.be.

Outre ce qui précède, vous avez le droit de déposer plainte auprès de l'autorité de supervision. Il s'agit de l'autorité de protection des données située à 1000 Bruxelles, Rue de la Presse, 35 (+32 (0)2 274 48 00 – <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>) dont l'adresse email est la suivante : contact@apd-gba.be.

Chapitre 2 : traitements de vos données effectués dans le cadre général de votre contrat chez bpost

2.1 Quelles catégories de données bpost traite-t-elle à votre sujet?

Les catégories de données que nous traitons varient selon votre fonction, le site sur lequel vous travaillez et les conditions de votre travail ou de votre mission. En règle générale, il s'agit de vos données d'identification de base (telles que nom, prénoms, adresse), de vos données professionnelles (telles que fonction) ainsi que des données relatives à vos rémunération et avantages.

Nous traitons notamment les catégories de données personnelles suivantes :

Catégories de données	→ Il s'agit essentiellement des données suivantes ² :
Données d'identification	nom, prénoms, date et lieu de naissance, genre, nationalité, adresse privée, adresse e-mail privée, numéro de téléphone fixe et/ou portable, numéro IMEI (International Mobile Equipment Identity), état civil, numéro de registre national, numéro de carte d'identité, composition du ménage, personnes à contacter en cas d'urgence, données relatives à votre droit de séjour, au droit de travailler, aux langues parlées
Données professionnelles de base	numéro de matricule, photo de votre carte d'identité, photo et numéro du badge, intitulé de la fonction, business unit ou groupe d'affectation, supérieur hiérarchique, lieu de travail principal, horaires de travail et conditions, contrat, numéros de téléphone et adresses e-mail professionnels

² Suivant la finalité du traitement de données, différentes catégories de données peuvent se croiser.

Données professionnelles spécifiques	taille de vêtements et pointure si vous avez un uniforme de fonction ou un vêtement de travail
Qualification professionnelle et données réglementaires	le cas échéant vos certifications, licences spéciales et références
Données relatives au recrutement et à la sélection	données figurant sur votre CV, formulaires de candidature, copies de diplômes, résultats de tests
Données relatives à vos rémunération et avantages	données concernant vos rémunération et avantages, coordonnées bancaires, barème salarial, données fiscales et données sur les bénéficiaires tiers de vos avantages, existence et montant éventuels d'une saisie ou cession sur salaire, date de la dernière augmentation salariale, type d'assurance, risques couverts, montants assurés, période de couverture, date d'échéance, paiements, options et bénéficiaires
Données relatives à la mobilité	catégorie de véhicule et voiture de société/fonction/service, numéro de plaque d'immatriculation si une place de parking vous a été attribuée ou numéro et catégorie de votre permis de conduire si vous avez une voiture de fonction/service, données relatives à des infractions et accidents
Données relatives aux congés	congés payés ou congés que vous prenez pour des raisons familiales
Données relatives aux incapacités de travail	données notées sur vos fiches d'absence ou comptes rendus d'entretiens d'absentéisme
Données relatives aux mesures disciplinaires et réclamations	données contenues dans les dossiers disciplinaires et d'investigations
Données relatives à la gestion de la performance	avis de vos collègues et de vos managers, évaluations, résultats des programmes de gestion des talents ou processus formels et informels de gestion de la performance
Données relatives à la formation et au développement	données relatives aux besoins en formation ou en développement et aux formations suivies ou à suivre, aux certificats et aux licences particulières
Données relatives à la sécurité et à l'intégrité	images de personnes identifiables contenues dans les caméras de surveillance, relevés des accès à nos bâtiments et des connexions, activités et accès à nos systèmes, et autres données qui sont recueillies par les programmes IT et par des filtres, données figurant dans les audits, évaluations des risques et rapports d'incidents, identification de la personne rapportant l'incident, date et heure de l'incident, localisation de l'incident, données pouvant permettre de

	déduire des convictions religieuses utilisées exclusivement dans le cadre du système de vigilance en vue de la détection de comportements à risques et données de géolocalisation
Données relatives à la prévention de la fraude et au recouvrement des pertes	nom, prénoms, adresse, adresse e-mail, numéro de téléphone fixe et/ou portable, intitulé du poste, numéro de matricule, revenus, composition du ménage, numéro de registre national, images de personnes identifiables contenues dans les caméras de surveillance, les caméras Integrity et/ou sur les réseaux sociaux
Données relatives aux réclamations et plaintes des employés et à la divulgation d'informations aux acteurs du système judiciaire	données liées à des plaintes, des litiges relatifs au travail ou dans lesquels vous êtes impliqués et des données liées à des sanctions relatives au (ou ayant un impact sur le) travail
Données relatives aux loisirs et intérêts	en cas de déclaration dans le cadre d'activités ludiques, dans le CV ou encore des photos lors de teambuildings et incentives
Données relatives à votre départ de l'entreprise	date et motif du départ, modalités et indemnités de départ, contenu d'entretiens liés au départ et références
Données nécessaires à l'amélioration du travail	images captées par les caméras, données d'accès aux bâtiments, , enregistrements d'appels au Customer et Contact Center, heure de l'appel, durée de l'appel, photo et données de géolocalisation
Toutes autres données que vous décidez de communiquer	dans le cadre de votre travail, verbalement ou par écrit (par exemple, dans le cadre d'appels au HRCC ou dans le cadre d'entretiens avec votre manager)
Données relatives à votre santé et votre bien-être	certificats médicaux, formulaires d'évaluation de la santé d'un médecin du travail (y compris les restrictions et avis), données relatives à un handicap, données collectées dans le cadre de la loi sur la réintégration des malades de longue durée ou dans le cadre d'un accompagnement social par le service de prévention psychosociale
Données relatives à l'affiliation à une organisation syndicale représentative	en cas de demande de votre part de prélever le montant de vos cotisations syndicales sur votre salaire

2.2 Dans quels buts bpost traite-t-elle vos données ?

Nous traitons vos données à des fins de recrutement et de carrière, d'organisation du travail, de paiement de vos rémunération et avantages, dans le cadre de la fin de la relation de travail.

Plus spécifiquement, nous traitons vos données pour :

- évaluer les candidatures à un poste et prendre des décisions de recrutement et évolution de carrière au sein de bpost group ;
- lancer le recrutement de candidats que vous avez proposés ;
- remplir nos obligations découlant de la législation sociale et fiscale ;
- vous intégrer et créer un dossier à votre nom dans notre système informatique RH ;
- octroyer des droits d'accès aux systèmes informatiques et aux bâtiments ;
- vous identifier et vous localiser en cas d'incident de sécurité ;
- assurer votre sécurité et celle des sites et systèmes, éclaircir les circonstances d'un accident ou d'un incident ; via des systèmes de caméras, surveiller et contrôler afin de prévenir les infractions, les détecter et les constater ;
- contrôler, via systèmes de caméras, le processus de travail en vue du bon fonctionnement des machines et l'organisation du travail, ainsi que de manière temporaire, contrôler et former en vue d'une bonne exécution du travail ;
- prévenir la fraude ou exécuter des actions nécessaires afin de récupérer les pertes qui seraient la conséquence de la fraude ainsi qu'identifier les auteurs ; collecter des informations de preuves relatives aux suspicions d'incidents d'intégrité (tels que vols, fraude, corruption, harcèlement) et gérer les enquêtes relatives à ces incidents afin de garantir votre protection et celle des biens de l'entreprise et de ses clients ;
- protéger les biens de l'entreprise et de ses clients pour (i) prévenir le vol et l'endommagement et (ii) récolter des preuves, prendre des mesures de formation relatives à la sécurité ;
- contrôler votre utilisation du matériel informatique et de communication, conformément à la réglementation et aux politiques internes de bpost telle que la politique d'utilisation acceptable d'ICT, détecter (via les informations transmises par des travailleurs de bpost ou collectées par la cellule Security, en ce compris via internet (réseaux sociaux, etc.) l'approbation du terrorisme ou détecter des signes de radicalisme dangereux ;
- exercer notre droit de défendre, contester ou faire valoir des droits potentiels ou avérés en justice ou auprès d'administrations, que ce soit vous concernant ou concernant un tiers, gérer les aspects quotidiens de votre travail, et notamment :
 - payer les salaires, primes et compensations, rembourser les frais, verser et administrer les autres avantages ;
 - mettre à votre disposition un véhicule de fonction, de service ou de société, une carte essence, une carte de parking, gérer vos assurances et vos sinistres et mettre à votre disposition des abonnements de transports en commun ;
 - planifier et attribuer les tâches et évaluer les horaires de travail ;
 - créer et tenir à jour les dossiers relatifs à vos absences et calculer et administrer les versements associés (comme les congés maladie, congés parentaux, jours de congé sans solde, congés payés, etc.) ;

- créer et tenir à jour les dossiers relatifs à vos formations : leur suivi, historique et planification ainsi que l'administration des programmes de formation et de développement ;
- contrôler l'incapacité de travail que vous avez communiquée ;
- gérer les problèmes de santé au travail, les incapacités de travail et procéder à des aménagements raisonnables, mettre en œuvre des mesures préventives afin de garantir la santé au travail ;
- fixer vos objectifs, évaluer, documenter et gérer votre performance au travail et en rendre compte ;
- gérer et solutionner vos réclamations, celles d'autres travailleurs ainsi que celles des clients ;
- mener des enquêtes et des procédures disciplinaires et prendre les décisions associées ; et
- gérer les certifications, licences professionnelles et assurer la liaison avec les organismes de régulation en votre nom ;
- mesurer votre engagement et votre bien-être au travail pour ensuite prendre des mesures dans les domaines à améliorer ;
- établir le budget, assurer le contrôle financier ainsi que l'audit et le reporting interne ;
- tenir à jour les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence (si transmises) et des bénéficiaires d'assurances ;
- améliorer les possibilités d'anticipation de l'heure de livraison des paquets des clients ;
- améliorer, via l'enregistrement d'appels téléphoniques, les services que bpost propose à ses clients ;
- assurer la planification des effectifs ainsi que la planification et la mise en œuvre des programmes de changement d'activité, assurer les projets de restructuration ;
- prendre des décisions relatives à la poursuite du travail ou de la mission, gérer les départs de membres du personnel et fournir des références ;
- tenir à jour les annuaires internes visant à faciliter les contacts, ainsi que le travail et l'envoi d'informations ;
- faciliter les décisions liées au traitement de données permettant de prévoir des comportements ou des tendances comme par exemple le départ d'un travailleur de bpost.

2.3 Sur quelle base légale bpost peut-elle traiter vos données ?

Lorsque nous traitons vos données, nous procédons sur la base d'un ou plusieurs fondements juridiques comme le prévoit la réglementation. Généralement, le traitement de vos données sera justifié par sa nécessité en vue de l'exécution de votre contrat (de travail) ou d'un autre contrat lié (par exemple, un contrat d'assurance). En effet, les données telles que les nom, prénoms, adresse, composition du ménage, numéro de compte bancaire, etc doivent être traitées pour gérer votre emploi. A défaut de nous transmettre ces informations, le contrat (de travail) ne pourrait pas être établi et géré.

En outre, certains traitements de vos données sont justifiés par l'un des fondements suivants :

- le traitement est requis pour nous permettre de répondre à une obligation légale, réglementaire, ou conventionnelle (Article 6 1. (c) GDPR) (c'est notamment le cas lorsque nous transmettons certaines de vos données aux administrations fiscales

et de sécurité sociale, lorsque nous agissons en vue du respect des dispositions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, ou lorsque nous agissons dans le cadre du respect de vos obligations en matière de paiements obligatoires et de comptabilité), ou

- il est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par bpost, et cet intérêt légitime n'outrepasse pas vos intérêts, droits fondamentaux ou libertés (Article 6 1. (f) GDPR) (par exemple : lorsque nous traitons certaines de vos données dans le cadre de l'examen de votre performance au travail). Lorsque nous nous appuyons sur notre intérêt légitime pour justifier des traitements que nous réalisons, cet intérêt légitime peut, entre autres, être lié à nécessité de prévenir des pratiques frauduleuses et l'usage abusif de nos services, le contrôle du personnel pour des raisons de sécurité et d'organisation ou encore votre protection et la protection des systèmes et réseaux informatiques ;
- vous avez donné votre consentement pour une ou plusieurs finalités déterminées (Article 6 1. (a) GDPR).

Nos traitements de certaines catégories particulières de données (par exemple les données relatives à la santé, à l'appartenance à une organisation syndicale, à des opinions politiques ou à des croyances religieuses ou philosophiques) sont justifiés par l'un fondements légaux suivants :

- le traitement est requis afin de satisfaire aux obligations prévues par le droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale (par exemple : respect de la réglementation en matière de santé et de sécurité, paiement des indemnités de maladie ou adaptations raisonnables en faveur d'une personne présentant un handicap) (Article 9.2.(b) GDPR) ;
- le traitement est réalisé avec votre consentement explicite (Article 9 2.(a) GDPR) (par exemple : si vous souhaitez bénéficier d'un programme d'aide ou d'un avantage complémentaire lié à une incapacité) ;
- le traitement est requis pour nous permettre d'établir, exercer ou défendre un droit dans le cadre d'une action en justice (Article 9 2. (f) GDPR) ;
- le traitement est requis afin qu'un professionnel de la santé puisse évaluer votre aptitude au travail (Article 9 2. (h) GDPR) (par exemple : rapport de la médecine du travail) ;
- le traitement est requis pour des questions d'intérêt public importantes (par exemple : prévention ou détection d'actes illicites ou suivi de l'égalité des chances) ; ou
- dans des cas exceptionnels, le traitement est requis pour protéger vos intérêts vitaux, ou lorsque vous n'êtes pas en mesure de donner votre consentement (Article 9 2. (c) GDPR) (par exemple : urgence médicale).

2.4 Combien de temps bpost conserve-t-elle vos données ?

Nous conservons vos données uniquement pendant la durée nécessaire pour accomplir les finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Donc, en principe, nous conserverons vos données au moins durant toute la période pendant laquelle vous êtes en service chez nous.

Dans certains cas, des obligations légales ou réglementaires nous imposent de conserver certains documents et certaines données également après la fin de la relation de travail. Nous sommes par exemple obligés de conserver les documents sociaux (comme les fiches de paie et le compte annuel) cinq (5) ans après la fin de la relation de travail.

Pour plus d'informations concernant les pratiques de bpost en matière de conservation de données, y compris les dossiers du personnel, veuillez vous reporter à la politique de rétention des documents disponible sur l'intranet. Si vous n'avez pas accès à l'intranet, veuillez vous adresser à votre supérieur hiérarchique pour en obtenir l'impression.

2.5 Avec qui bpost partage-t-elle vos données ?

Au sein de l'entreprise, vos supérieurs hiérarchiques et d'autres collègues, si leurs fonctions l'exigent, auront accès à certaines de vos données.

Dans certains cas, nous communiquons certaines de vos données à des tiers, tels que :

- des prestataires de services de ressources humaines, tels que SBS Skillsbuilders, Cornerstone ;
- des organisations syndicales représentatives ;
- des conseillers professionnels ;
- des médecins du travail ;
- des conseillers juridiques ;
- des prestataires de services de mobilité, tels que la SNCB, De Lijn, Tec, Stib, Interparking ;
- des prestataires de services IT tels que Microsoft, Infosys, TCS et DXC, AWS ;
- des prestataires en ce qui concerne l'envoi d'informations tels que Poppulo ;
- des prestataires de services médicaux et d'assurance, tels que Mediceck, Ethias, AG Insurance, Axa ;
- des prestataires de services de recrutement, tels que Start People, Manpower ;
- des prestataires effectuant le calcul des salaires ou la production de documents légaux tels que SD Worx, Delioz, Speos ;
- des entreprises organisant des formations ou fournissant des services de consultance tels que Deloitte ;
- des prestataires rédigeant des rapports d'accidents tels que les sociétés de leasing.

Ces tiers ont accès à certaines de vos données ou les hébergent, mais ils interviendront toujours conformément à nos instructions et dans un cadre contractuel.

Certains des tiers à qui nous sommes susceptibles de fournir vos données, tels que des gestionnaires de flottes externes (par exemple, Athlon) ou encore des tiers offrant des avantages (Actisoc), agissent en qualité de responsables du traitement de ces données. Cela signifie qu'ils sont eux-mêmes responsables du traitement de vos données. Ils ont leur propre politique de respect de la vie privée pour vous informer de l'utilisation qu'ils font de vos données. Vous pourrez généralement retrouver les conditions de cette politique sur leur site web ou en les contactant directement.

Il peut nous être également demandé de communiquer vos données à certaines autorités publiques qui sont autorisées à exiger une telle communication en vertu de la loi ainsi qu'à des tiers en réponse à une injonction ou à une demande d'un tribunal, d'un organisme de régulation, d'un organisme gouvernemental, de parties à une procédure judiciaire ou d'autorités publiques tels que les chefs de corps de la police.

2.6 Vos données sont-elles partagées avec des organisations situées en dehors de l' Espace Economique Européen (« EEE ») ?

Un seul Règlement (le GDPR) est d'application au sein de l'EEE. Toutes les organisations localisées dans les pays de l'EEE doivent respecter vos données et les traiter avec précaution.

Il se peut que certaines de vos données soient rendues accessibles à des tiers, fournisseurs ou prestataires de services localisés en dehors de l'EEE. Dans ce cas, nous prenons des mesures supplémentaires afin d'assurer que vos données bénéficient d'un niveau de protection adéquat. Par exemple, nous leur faisons signer des clauses types établies par la Commission européenne ou nous choisissons des organisations en mesure de démontrer un niveau de protection adéquat sur la base de certificats, de règles d'entreprise contraignantes ou de décisions d'adéquation.

Chapitre 3 : traitement des données à des fins spécifiques

Les travailleurs concernés sont identifiés dans chaque section spécifique, ce qui implique que ces sections ne sont pas nécessairement destinées à tous les travailleurs, contrairement à la première et la deuxième partie de cette Notice.

3.1 Les données de géolocalisation

3.1.1 Définition

bpost peut également traiter vos données de géolocalisation. Il y a lieu d'entendre par « données de géolocalisation », les données qui vous permettent d'être localisé pendant l'exécution de vos tâches. Il peut s'agir par exemple de données collectées par un GPS, par le Mobile Device (« Mobi »), par le Datalogger, OBU. Ces données sont souvent traitées avec d'autres données telles que l'emplacement, l'heure, la vitesse des véhicules et la consommation de carburant.

Les données de géolocalisation ne seront pas utilisées pour surveiller votre travail ou performance sauf en cas de suspicion d'un manquement grave à l'intégrité. En effet, à l'occasion de traitements des données pour d'autres fins, il se peut qu'apparaissent des indices d'un manquement grave à l'intégrité (tels que les vols, la fraude au temps de travail). Dans ce cas, nous nous réservons le droit de procéder à une enquête approfondie.

Cette section s'applique à tous les travailleurs distributeurs, agents de collecte et chauffeurs.

3.1.2 Dans quels buts bpost traite-t-elle ces données ?

bpost peut utiliser ces données à la fois en tant responsable du traitement ou en tant que sous-traitant sur instruction d'une autre organisation, comme dans le cadre du service rendu à la ville d'Anvers pour mesurer la qualité de l'air. Si les données sont traitées sur instruction d'une autre organisation, celle-ci ne recevra qu'exceptionnellement les données nécessaires pour établir un lien entre le lieu et l'employé si cela est absolument nécessaire au regard de la finalité poursuivie.

Cela signifie également que ces organisations sont elles-mêmes responsables du traitement qu'elles effectuent avec vos données. Dès lors, elles ont leur propre politique de respect de la vie privée pour vous informer de l'utilisation vos données. Vous pourrez généralement retrouver ces politiques sur leur site web ou en les contactant directement.

Plus spécifiquement, nous traitons ces données en qualité de responsable du traitement pour les finalités suivantes :

- assurer la sécurité durant votre travail ainsi que de promouvoir un comportement de conduite écologique ;
- organiser le transport et la logistique et optimiser les procédures en place ;
- améliorer les possibilités d'anticipation de l'heure de livraison des paquets des destinataires ;
- améliorer la prédiction des créneaux horaires partagée avec les destinataires de paquets, améliorer la qualité du service afin de diminuer le nombre d'appels et de plaintes des clients ;
- vous aider dans l'exercice de votre travail ;
- collecter des informations de preuves relatives aux manquements graves à l'intégrité (tels que les vols, la fraude, la corruption) et gérer les enquêtes relatives à ces incidents afin de garantir votre protection et la protection des biens de l'entreprise et de ses clients.

3.1.3 Sur quelle base légale bpost peut-elle traiter vos données ?

Lorsque nous traitons vos données de géolocalisation, nous procédons sur la base d'un ou plusieurs fondements juridiques comme le prévoit le GDPR et plus spécifiquement sur base de la nécessité aux fins des intérêts légitimes poursuivis par bpost. Pour cela, nous nous assurons que cet intérêt légitime n'outrepasse pas vos intérêts, droits fondamentaux ou libertés (Article 6 1. (f) GDPR).

3.1.4 Combien de temps bpost conserve-t-elle vos données ?

Les données de géolocalisation ne seront conservées que le temps nécessaire pour la finalité pour laquelle elles ont été initialement collectées. Si les données sont conservées pendant plus de 2 mois, bpost les rendra anonymes afin d'éviter toute nouvelle identification.

Certaines données de géolocalisation sont néanmoins conservées et sauvegardées, à la demande d'Integrity ou d'une autorité, pendant une durée plus longue nécessitée par la gestion d'un incident d'intégrité, une enquête ou une procédure judiciaire.

3.1.5 Avec qui bpost partage-t-elle les données de géolocalisation ?

Dans certains cas, nous communiquons certaines de vos données à des tiers, tels que des prestataires de services IT comme Microsoft, Infosys, TCS et DXC, AWS.

Si ces tiers, fournisseurs ou prestataires de services sont localisés en dehors de l'EEE, nous prenons des mesures supplémentaires afin d'assurer que vos données bénéficient d'un niveau de protection adéquat. Par exemple, nous leur faisons signer des clauses types établies par la Commission européenne ou nous choisissons des organisations en mesure de démontrer un niveau de protection adéquat sur la base de certificats, de règles d'entreprise contraignantes ou de décisions d'adéquation.

3.2 Les images de caméras de surveillance

3.2.1 Définition

bpost s'engage à respecter, en plus du GDPR, les dispositions de l'arrêté royal du 20/09/98 rendant obligatoire la convention collective de travail n° 68 conclue le 16/06/98 au sein du Conseil national du Travail, relative à la protection de la vie privée des travailleurs à l'égard de la surveillance par caméras sur le lieu de travail.

bpost peut traiter les images de caméras de surveillance. Il y a lieu d'entendre par système de « surveillance par caméras », tout système de surveillance permettant la conservation des images collectées et transmises par ce système.

Cette section s'applique à tous les travailleurs qui travaillent dans des sites/ bâtiments de l'entreprise où un système de caméras de surveillance a été installé.

Le système fonctionne :

- de manière permanente ou temporaire ;
- au moyen d'une ou de plusieurs caméras situées de manière à surveiller certains endroits ou activités sur le lieu de travail, à partir d'un point distant.

bpost dispose de trois types de caméras de surveillance :

- a. Les caméras dites « opérationnelles », installées de manière permanente (par exemple à la machine de tri des paquets (« PSM »), sur les quais, dans les zones de stockage, sur les barrières de sécurité...), qui sont gérées par les business units et qui sont uniquement accessibles aux responsables opérationnels et au fournisseur externe. Les responsables opérationnels ont uniquement la possibilité de regarder les images en temps réel. S'ils veulent revoir des images, ils doivent demander l'accès au département Security qui évalue si leur demande est recevable ;
- b. Les caméras de sécurité installées de manière permanente (par exemple dans les centres de tri, dans les bureaux de poste, dans les mail centers), qui sont gérées par le département Security et qui sont uniquement accessibles aux membres du personnel des départements Security et Prevention & Safety, aux membres du personnel du fournisseur externe et du département Integrity en cas d'enquête ;
- c. Les caméras temporaires, installées, de manière temporaire à différents endroits dans le cadre d'enquêtes, qui sont gérées par le département Integrity et qui sont uniquement accessibles aux membres du personnel des départements Security et Integrity.

Les membres du personnel du département juridique et du département compliance ont également accès aux images de caméras de surveillance en cas d'enquête ou de litige.

Des pictogrammes signalent la présence des caméras de surveillance, quel que soit le type de caméra.

Les personnes qui ont accès aux images de surveillance sont tenues à une obligation de confidentialité et au devoir de discrétion. La divulgation à qui que ce soit et sous quelque forme que ce soit de faits étrangers aux objectifs poursuivis par le système de surveillance par caméras est illicite et interdite. Le service en charge de la gestion est joignable à l'adresse e-mail suivante : security.camera@bpost.be.

Chaque comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) est informé de la mise en application des dispositions relatives à la surveillance par caméras dans les limites du territoire dont il est responsable. Cette information reprend notamment le nombre et la localisation des caméras.

3.2.2 Dans quels buts bpost traite-t-elle ces données ?

bpost utilise ces données comme responsable du traitement.

Plus spécifiquement, nous traitons ces données en qualité de responsable du traitement pour les finalités suivantes:

- a. Les caméras dites « opérationnelles » :
 - suivre le bon fonctionnement des machines ;
 - optimiser la gestion des quais ;
 - optimiser le processus de production.
- b. Les caméras de sécurité:
 - assurer la sécurité et la santé des membres du personnel et des clients ;
 - assurer la protection des clients et des biens de l'entreprise et ses clients ;

- assurer les mêmes finalités que les caméras temporaires.

c. Les caméras temporaires :

- collecter des informations de preuves relatives aux suspicions des incidents graves d'intégrité (tels que les vols, la fraude, la corruption, le harcèlement et la violence) et gérer les enquêtes relatives à ces incidents afin de garantir votre protection et celle des biens de l'entreprise et ses clients.

3.2.3 Sur quelle base légale bpost peut-elle traiter vos données ?

Lorsque nous traitons les images de caméras de surveillance, nous procédons sur la base d'un ou plusieurs fondements juridiques comme le prévoit le GDPR et plus spécifiquement sur base de la nécessité aux fins des intérêts légitimes poursuivis par bpost. Pour cela, nous nous assurons que cet intérêt légitime n'outrepasse pas vos intérêts, droits fondamentaux ou libertés (Article 6 1. (f) GDPR).

3.2.4 Combien de temps bpost conserve-t-elle vos données ?

Les images de caméras de surveillance ne seront conservées qu'aussi longtemps que nécessaire pour la finalité pour laquelle elles ont été initialement collectées. Les images de caméras dites « opérationnelles » seront disponibles pendant maximum 10 jours. Les autres images seront, quant à elles, disponibles pendant maximum 30 jours. Certaines images sont néanmoins conservées et sauvegardées, à la demande du département Integrity, du département Security ou d'une autorité, pendant une durée plus longue nécessitée par la gestion d'un incident d'intégrité, une enquête ou une procédure judiciaire. Seul le Security Manager ou son mandataire explicitement délégué sont compétents pour décider s'il faut procéder à l'enregistrement d'images.

3.2.5 Avec qui bpost partage-t-elle les images de caméra de surveillance ?

Les images de caméras dites opérationnelles et de sécurité sont traitées et peuvent être visionnées par un fournisseur externe (société de surveillance) lorsque le Security Manager en fait la demande.

Les images de caméras de surveillance peuvent également être visionnées par d'autres personnes (telles que les avocats de bpost en charge des procédures consécutives aux incidents d'intégrité, les défenseurs des membres du personnel (syndicats et avocats) ainsi que les membres de la commission de recours de bpost via le département Integrity dans le cadre de la défense des membres du personnel, les services de police, le parquet) dans le cadre d'enquêtes ou lorsqu'une autorité en fait la demande.

3.3 L'utilisation et le contrôle des ressources ICT

Cette section ne se substitue pas à la politique d'utilisation acceptable d'ICT mais met en exergue les considérations pertinentes qui portent sur le traitement des données.

3.3.1 Définition

bpost est habilitée, dans les limites de ce que la loi autorise, à contrôler l'usage que les travailleurs font des ressources ICT (utilisation d'internet et de la communication électronique).

Cette section s'applique aux travailleurs qui bénéficient de ressources ICT qui sont mises à leur disposition par bpost.

bpost dispose d'un logiciel et de systèmes permettant un suivi et un enregistrement de l'utilisation d'Internet. Elle enregistre chaque visite sur un site et chaque participation à un forum de discussion. En ce qui concerne la communication électronique, bpost peut contrôler la fréquence d'envoi d'e-mails, le nombre d'e-mails envoyés, la taille des messages et des fichiers joints aux e-mails.

Si à l'occasion d'un tel contrôle, une irrégularité est constatée, bpost peut, comme prévu dans la politiques précitée, procéder à l'individualisation des données. L'individualisation

consiste à traiter les données collectées de manière à pouvoir les attribuer à un utilisateur identifié.

De plus, bpost peut procéder au contrôle de l'utilisation des ressources ICT lorsqu'une irrégularité est rapportée par une personne physique qui la porte directement à la connaissance de bpost.

3.3.2 Dans quels buts bpost traite-t-elle ces données ?

bpost traite ces données comme responsable du traitement en vue de :

- prévenir des faits illicites ou diffamatoires, des faits contraires aux bonnes mœurs ou pouvant nuire à la dignité d'une personne ;
- protéger les intérêts économiques, commerciaux et financiers de l'entreprise présentant un caractère confidentiel, ainsi que lutter contre les pratiques contraires à ces intérêts ;
- assurer la sécurité et/ou le bon fonctionnement technique des systèmes informatiques en réseau de bpost, en ce compris le contrôle des coûts y afférents, ainsi que la protection physique des installations de l'entreprise ;
- garantir le respect de bonne foi des principes et règles en vigueur au sein de bpost en ce qui concerne l'utilisation des ressources ICT, consignés dans la ICT policy.

3.3.3 Sur quelle base légale bpost peut-elle traiter vos données ?

Lorsque nous traitons les données des ressources ICT, nous procédons sur la base d'un ou plusieurs fondements juridiques comme le prévoit le GDPR et plus spécifiquement sur base de la nécessité aux fins des intérêts légitimes poursuivis par bpost. Pour cela, nous nous assurons que cet intérêt légitime n'outrepasse pas vos intérêts, droits fondamentaux ou libertés (Article 6 1. (f) GDPR).

3.3.4 Combien de temps bpost conserve-t-elle vos données ?

Les données des ressources ICT ne seront conservées qu'aussi longtemps que nécessaire pour la finalité pour laquelle elles ont été initialement collectées.

bpost conserve, en principe pendant un an, les données récoltées portant sur l'utilisation des ressources ICT.

Les données à caractère personnel collectées lors de contrôles sont conservés pendant un an et peuvent être traitées pour un éventuel suivi disciplinaire.

Les délais de conservation peuvent être plus longs s'il existe une base légale à cet effet.

3.3.5 Avec qui bpost partage-t-elle les données ?

Dans certains cas, nous communiquons certaines de vos données à des tiers, tels que des prestataires de services IT tels que Microsoft, Infosys, TCS et DXC, AWS.

Si ces tiers, fournisseurs ou prestataires de services sont localisés en dehors de l'EEE, nous prenons des mesures supplémentaires afin d'assurer que vos données bénéficient d'un niveau de protection adéquat. Par exemple, nous leur faisons signer des clauses types établies par la Commission européenne ou nous choisissons des organisations en mesure de démontrer un niveau de protection adéquat sur la base de certificats, de règles d'entreprise contraignantes ou de décisions d'adéquation.